



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E29405

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2026

ÉDITÉ LE

03/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1992

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TOURS

Siret : 385 158 852 00041

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 6106513

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 370135M1247000/001 292737/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 370135M1247000/001 292737/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : TOITURES DE TOURAINE

33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES  
37520 LA RICHE

Téléphone : 02 47 37 91 19

Fax : 02 47 37 60 91

Portable :

Site Internet : toitures-de-touraine.fr

E-mail : contact@toitures-de-touraine.fr

Responsabilité légale :

BGF (520 528 142)

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité        | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------|----------------------|
| 3133 | Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE | 30/11/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.